

**Procès-verbal de l'assemblée générale de l'Association intercommunale SDIS
régional Nord Vaudois du mercredi 10 juin 2015**

Lieu	Grande salle, Ependes
Présences	Codir : M. Jean-Marc Baillif, , Cdt Jean-Michel Benay, M. Marc-André Burkhard, Mme Gloria Capt, M. Olivier David, Mme Erika Prina Howald, M. Jean-Claude Ruchet. Trente-et-une des quarante communes membres sont présentes, représentant 98 voix.
Excusés	Codir : Mme Valérie Jaggi-Wepf. CI : Communes de Grandson et Concises.
Absents	CI : Communes de Bonvillars, Chavannes-le-Chêne, Démoret, Molondin, Onnens, Valeyres-sous-Montagny, Vugelles-la-Mothe,
Lieu de la prochaine séance :	Suchy (sous réserve de date de séance)

Le Président ouvre la séance à 19h30.

Le Président annonce que Mme Barbara Girod, nouvelle secrétaire du CODIR, doit être assermentée et que cela se fera au point assermentation des délégués.

1. Appel

L'appel a été fait par pointage à l'entrée. Trente-et-une (31) des quarante communes membres sont présentes, représentant 98 voix.

2. Assermentation des délégués

Certains délégués et suppléants doivent être assermentés ce soir.

Appel de Mme Gendroz Katia (déléguée de Cuarny), M. Philippe Junod (délégué de Mutrux), M. Jean-Michel Pasche (suppléant de Donneloye) Le président donne lecture de la promesse légale.

Le président prie l'assemblée de se lever (art. 9 de la Loi du 28 février 1956 sur les communes).

Lecture du serment :

«Vous promettez d'être fidèles à la constitution fédérale et à la constitution du canton de Vaud B, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

«Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.»

Après cette lecture, chaque délégué et suppléant, à l'appel de son nom, dit « Je le promets». Le président prend acte de leur promesse et les félicite.

Appel de Mme Barbara Girod, nouvelle secrétaire du CODIR. Le président prie l'assemblée de se lever (art. 9 de la Loi du 28 février 1956 sur les communes).

Lecture du serment :

«Vous promettez d'être fidèles à la constitution fédérale et à la constitution du canton de Vaud B, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

«Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.»

Après cette lecture, Mme Girod, à l'appel de son nom, dit « Je le promets ». Le président prend acte de sa promesse et la félicite.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 17 mars 2015.

Le président ouvre la discussion sur le procès-verbal de l'assemblée générale du 10 mars 2015. La discussion n'est pas demandée.

Le vote se fait à main levée. Ce procès-verbal est adopté sans avis contraire et sans abstention.

4. Communication du Président du conseil intercommunal

Le Président communique que lors de la dernière séance avec la préfecture, le préfet a demandé qu'un règlement du CI soit fait. Ce travail doit être fait avant la fin de la législature. Le Président va essayer de proposer un exemplaire avant la séance d'automne.

Le Président rappelle que tout courrier concernant des plaintes de fonctionnement du SDIS doit être adressé au CODIR, qui fera remonter le courrier à l'Etat-Major. Ces courriers ne concernent pas le CI.

5. Communication du Président du CODIR

M. Baillif, en tant que vice-président, prend la parole, et prie d'excuser l'absence de Mme Jaggi-Wepf qui a été opérée la veille. L'opération s'est bien passée, et le CODIR lui transmet des vœux de bon rétablissement.

M. Baillif souligne une erreur dans les décomptes que les Communes ont reçus, erreur qui a été relevée par la commune de Giez. Cette erreur n'a pas d'incidence sur le budget puisqu'elle est en faveur du SDIS.

Le communes ont répondu en grand nombre à la demande de pourvoir des sapeurs pour des travaux d'intérêt public et non pas pour les incendies. M. Baillif s'en réjouit. Il rappelle que ce sont des engagements particuliers dans lesquels les sapeurs doivent fonctionner en tenue et s'abstenir d'alcool.

M. Baillif demande aux communes d'envoyer, dans l'idéal, leurs factures avant le 25 décembre, afin que le budget puisse être bouclé au 31 janvier.

M. Baillif annonce que le 30 juin 2016 il quittera la syndication de Cuarny et que donc il devra se retirer du CODIR. Les futures candidatures à son poste sont le bienvenues.

Il revient sur la situation de Grandevent et Champagne, expliquant qu'elles ont les pieds au mur, mais que pour l'instant la situation est bloquée. L'Etat de Vaud ne fournit pas d'aide dans cette situation. Cependant un entretien a été obtenu avec les présences de Mme de Quattro, les communes et un avocat.

6. Préavis « Comptes 2014 » et « Rapport de gestion 2014 de l'organe de révision »

Le rapport est lu par un membre de la commission de gestion. Le Président lit le rapport de l'organe de révision.

La discussion est ouverte.

M. Benay prend la parole pour expliquer comment sont calculés les coûts par commune. Il explique de plus que les factures doivent être envoyées courant janvier au plus tard car les comptes sont bouclés au 31 janvier.

Il propose de travailler sur les comptes réels en octobre plutôt que de travailler sur le budget afin d'être plus proche de la réalité.

La parole n'est plus demandée, nous passons au vote.

Bulletins délivrés :	98
Bulletins rentrés :	98

Bulletins blancs :	0
Bulletins nuls :	0
Bulletins valables :	98

Résultat : Les préavis « Compte 2014 » et « Rapport de gestion 2014 de l'organe de révision » sont adoptés par 98 voix.

7. Futur des casernes et impacts sur les coûts

M. Baillif explique qu'une nouvelle caserne est en gestation à Yverdon. Le coût de cette caserne est estimé à 7 millions, soit un surplus de 3 à 400'000 francs par année.

M. Benay explique en effet que la caserne actuelle est trop petite. La caserne sera construite par le même architecte qui fera le nouveau collège. Les 7 millions seront payés par la ville puis facturés au SDIS comme cela se passe actuellement.

8. Divers

M. Grin a deux remarques. Tout d'abord, il questionne le CODIR sur sa succession à la tête du DAP Pomy. En effet, il s'est retiré au 31 décembre 2014, et comme souhaité par la procédure a envoyé sa lettre de démission un mois avant la date. M. Olivier Dupertuis a été nommé par intérim. Suite à des demandes d'explications sur la nomination ad intérim, le CODIR a expliqué que la décision devait encore être prise au sujet de cette succession. M. Grin a appris par hasard que le poste avait été remis au concours dernièrement et cela l'interroge, puisque M. Dupertuis était motivé pour le poste.

2^{ème} remarque : il trouve que vis-à-vis des communes qui forment le DAP Pomy, il serait bien qu'elles soient informées lors de la mise au concours des postes.

M. Baillif n'a pas de réponse par rapport à la mise au concours car il n'était pas au courant.

Il explique cependant le « ad intérim » : en effet, la démission de M. Grin s'est faite en même temps qu'une refonte des DAP. La configuration des nouveaux DAP n'était pas sue. Ainsi, M. Dupertuis avait été nommé par intérim en attendant de voir la forme du nouveau DAP.

M. Benay explique qu'il y a aussi la question de l'arrivée d'un nouveau commandant, et qu'il était mieux de laisser au nouveau commandant le choix des futurs collègues avec lesquels il allait devoir travailler. De plus, dans la nouvelle organisation des DAP, les DAP ne sont plus forcément rattachés aux communes.

M. Amadio Santacroce rappelle que c'est l'article 6 du règlement de l'association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région Nord Vaudois qui définit les attributions de l'Etat-Major, et qu'il est précisé que c'est ce dernier qui présente au CODIR les candidatures.

Le CODIR se charge tout de même d'éclaircir cette question et de communiquer sa réponse.

La prochaine date de l'AG au 30 septembre pose problème à de nombreuses communes. Ainsi, il serait bien qu'une nouvelle date soit proposée.

La prochaine assemblée aura lieu à Suchy sous réserve de la nouvelle date choisie.

La séance est levée à 20h30.

Amadio Santacroce

Président du conseil intercommunal

Valérie Outemzabet

Secrétaire du conseil intercommunal